



DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN du 04 JUN 2015

Monsieur le Président, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression renouvelée de notre gratitude pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN, qui a laissé un temps suffisant aux commissaires paritaires pour en analyser les propositions.

En ce qui concerne le mouvement des titulaires, les modalités tardives d'affectation sur les postes vacants de Polynésie française, déjà dénoncées lors de la précédente CAPN du 16 avril, ont considérablement nuit à la fluidité du mouvement pour les disciplines concernées en particulier en STI. Il est naturellement nécessaire que ces situations soient évitées à l'avenir, nous comptons sur vous. Dans un autre registre, nous souhaitons que les cas de mouvements conjoints d'IA-IPR et de personnels de direction (ou d'IA-IPR et de personnels enseignants) soient mieux coordonnés. Nous rappelons, cette fois encore, que des pratiques actuelles induites par la gouvernance académique, conduisent à bloquer ou à supprimer certains postes, ce qui a une conséquence négative sur le mouvement des titulaires, comme sur les premières affectations des lauréats du concours. Les occurrences visées ne font que croître année après année.

Les propositions d'affectation des futurs stagiaires ont été facilitées par une concertation large en amont, dès leur premier regroupement à l'ESEN, signe prometteur d'engagement et de professionnalisme de leur part. Malgré cela, nombre de collègues seront contraints à une mobilité géographique, non sans incidences, étant donné le différentiel insuffisant de rémunération entre le corps des agrégés, vivier naturel et celui des inspecteurs. Ceci légitime d'autant plus notre revendication d'une prime d'installation pour les collègues entrant dans le corps.

L'attente dans laquelle nous sommes maintenus concernant les mesures indiciaires et indemnitaires nous inquiète au moment où une mobilisation sans faille des IA IPR est requise pour la réforme du collège. Dans le climat actuel d'amalgames incohérents et de récupération tous azimuts, notre organisation a adopté une communication responsable. Le nouveau Bureau National du SNIA IPR, constitué ce soir à l'issue du scrutin en cours, poursuivra et prolongera la réflexion déjà engagée sur cette réforme fondamentale pour l'école

Le SNIA-IPR UNSA tient à attirer l'attention de la DGRH sur la nouvelle organisation territoriale et son impact sur les missions des corps d'inspection. Si l'UNSA fonction publique est présente dans les groupes de travail organisés par les préfets préfigurateurs, nous vous alertons sur l'absence totale de concertation des corps d'encadrement sur des points clés dans l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de l'état territorial pour l'éducation nationale tels qu'évoqués dans le rapport IGAENR d'avril 2015 (aucun IA IPR à vocation pédagogique ne figure d'ailleurs dans le panel consulté !).

Cette CAPN offre l'occasion au SNIA-IPR de réaffirmer sa vigilance pour que toutes les consultations articulent véritablement la pédagogie et son organisation, en vue de l'écriture de circulaires soucieuses de la réussite des élèves.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME